



EHPAD, aide à domicile, retraités, l'urgence de mesures ambitieuses...

Le covid-19 écourte des vies dans les EHPAD...

Pourquoi, dans ce contexte épidémique, hébergés dans des établissements censés les protéger, les plus âgés devraient mourir plus tôt et en toute discrétion, confinés loin de ceux qui leur sont chers ? Pourquoi, ne sont-ils pas accueillis comme l'ensemble de nos concitoyens dans les services hospitaliers quand le nouveau coronavirus les conduit à une douloureuse détresse respiratoire et à une fin quasi-certaine ?

Dernièrement, dans les médias, un directeur d'établissement déclarait que « les EHPAD n'étaient malheureusement pas prioritaires dans l'accès aux services d'urgences ». Pourquoi cette différence de traitement ? Les résidents, dès lors qu'ils franchissent la porte des EHPAD ne sont-ils plus assurés sociaux et citoyens ? Ces « tris » sont inacceptables ! Si la situation l'exige, au cas par cas, les résidents doivent être accueillis dans les services de soins spécialisés.

À l'annonce d'un comptage devenu plus précis au fil des jours, du nombre de cas de contamination et du nombre de décès recensés dans les EHPAD, les familles s'alarment, sont horrifiés et désespérées. La population frémit en découvrant cette situation qui légitimement la scandalise.

Loin du tumulte médiatique actuel, les soignants de ces établissements s'organisent « au mieux » face à la pandémie. Les choix politiques précédents et actuels ont conduit à la régression, à l'austérité et à cette situation ingérable. Les dotations budgétaires largement insuffisantes sont à l'origine du manque permanent d'effectifs et de moyens matériels de ces établissements.

Les services de soins et d'aide à domicile aux personnes malades, handicapées ou âgées,

sont en grande difficulté. Les professionnels souffrent d'un manque chronique d'effectifs et de qualifications. De plus, actuellement, comme dans les EHPAD, les équipements permettant de mettre en place les gestes barrière sont absents, ou insuffisants. Toute recommandation reste « vœu pieux » quand les moyens pour prévenir font autant défaut. Malgré la conscience professionnelle des personnels, les soins de nursing, techniques, relationnels, sont réalisés en « précarité augmentée » dans ce contexte épidémique qui expose chacun.

Les retraités,

pointés plus vulnérables face au coronavirus, sont appelés en « réserve sanitaire » ou dans des actions de bénévolat, alors que le taux de décès est nettement plus important après 60 ans. Le ministère de la Santé doit mettre fin à ces appels spécifiques au volontariat afin d'assurer la protection de chaque retraité face au risque de surmortalité constaté.

Les mobilisations

des personnels et des retraités, avec l'UCR-CGT et huit autres organisations syndicales et associatives pour revendiquer l'attribution de moyens, prennent encore plus de sens aujourd'hui. Or, les injonctions gouvernementales et des Agences régionales de santé sont loin de coller à la réalité du

terrain. Les lois et rapports se succèdent sans effets mesurables faute de volonté politique de financements. La loi « grand âge » promise par le Gouvernement Macron est sans cesse repoussée. En fait, comme dans les hôpitaux publics, il est tout juste question de gérer la pénurie !

Pourtant, la France vieillit.

Les statistiques INSEE montrent la progression de l'espérance de vie, mais la stagnation, voire le fléchissement de l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays. Le manque d'anticipation de cette réalité des gouvernements successifs et actuel montrent l'attentisme volontaire sur cette question de société qui renvoie notamment aux notions éthiques et de perspectives pour accompagner les plus âgées.

La grave crise sanitaire que nous traversons, interpelle et révolte. Quelle est la stratégie du gouvernement qui se déclare « en guerre » ? Laisser faire la pandémie ?

L'urgence est là.

En mettant au cœur de l'action la santé des femmes et des hommes et la démocratie, nous en appelons à une démarche volontariste de la part du gouvernement :

- ✓ **Une loi rectificative de la loi de financement de la sécurité sociale 2020**, promulguée tout de suite pour des moyens budgétaires immédiats, dans l'attente d'**une loi-cadre santé** pour l'attribution de dotations budgétaires conséquentes et pérennes aux hôpitaux, au secteur médico-social et à l'ensemble des services publics de soins et d'aide à domicile,
- ✓ **Une loi « grand âge » réfléchie à partir des besoins**, assortie de moyens, ambitieuse et protectrice, au plus vite et dans la concertation :
 - *Axes de prévention à prioriser : entre autres, financement des projets déjà contenus dans la loi "Adaptation de la société au vieillissement" et le rapport Libault.*
 - *Attractivité des métiers "du grand âge" à rendre effective : rémunérations, déroulement de carrières, conditions de travail...*
 - *Augmentation immédiate et significative des formations de personnels médicaux et paramédicaux : instituts, formateurs, élèves.*
 - *Développement de structures diversifiées, publiques, d'accueil et d'accompagnement et nationalisation des grands groupes privés lucratifs.*
 - *Mise en place concrète dès maintenant d'un plan pluriannuel de recrutements de personnels qualifiés (minimum 40 000/an et jusqu'à 200 000) pour atteindre un ratio d'un soignant pour un résident et un renfort des services annexes en EHPAD, et développer l'emploi dans le secteur de l'aide à domicile.*
 - *Dotations adaptées en équipements et matériels spécifiques...etc.*

***Humainement, financièrement,
un autre demain est possible et il se prépare maintenant, ensemble!***